



**MAIRIE  
DE  
SAINT LAURENT DE LEVEZOU  
12620**

**Tél. : 05 65 61 87 60**

**E. mail : [mairie-stlaurentdevezou@wanadoo.fr](mailto:mairie-stlaurentdevezou@wanadoo.fr)**

**COMPTE-RENDU DE SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
VENDREDI 9 AVRIL 2021 à 20H30**

*Sous la Présidence de Monsieur Patrick CONTASTIN, Maire*

**Présents** : BERTRAND Alexandra, BESOMBES Geneviève, CONTASTIN Arnaud, CONTASTIN Patrick, IZARD Nadine, JUILLAGUET Franck, MALAVAL Régine, MONTHEIL Fabrice, PALMIER Nathalie, VAISSIERE Gilbert, VIDAL Samuel.

**Excusés** :

**A été nommée secrétaire** : PALMIER Nathalie.

**1 . Vote des budgets 2021-Budget principal et annexes**

Budget principal

La section de fonctionnement s'équilibre à 244 043.85€ en dépenses et en recettes.  
La section d'investissement s'équilibre à 256 677.08€ en dépenses et en recettes.

Budget eau/assainissement

La section de fonctionnement s'équilibre à 55 792.00€ en dépenses et en recettes.  
La section d'investissement s'équilibre à 129 830.36€ en dépenses et en recettes.

Budget multiservices

La section de fonctionnement s'équilibre à 10 126.00€ en dépenses et en recettes.  
La section d'investissement s'équilibre à 8 935.62€ en dépenses et en recettes.

Budget transport scolaire

La section de fonctionnement s'équilibre à 9 463.25€ en dépenses et en recettes.  
La section d'investissement ne s'équilibre pas, elle s'établit comme suit : 761.00€ en dépenses, 10 277.52€ en recettes

Budget photovoltaïque

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 423.00 € en dépenses et en recettes.  
La section d'investissement ne s'équilibre pas, elle s'établit comme suit : 15 491.37€ en dépenses, 16 464.37€ en recettes.

Budget lotissement

La section de fonctionnement s'équilibre à 206 870.58€ en dépenses et en recettes.  
La section d'investissement s'équilibre à 112 872.80€ en dépenses et en recettes.

## 2. Vote des taux 2021

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter les taux des taxes directes locales pour l'exercice 2021. Il rappelle qu'en application de l'article 16 de la loi des finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

**Décide** de modifier les taxes directes locales pour l'exercice 2021, à savoir :

TAXE FONCIERE BATI: 38,31 %

TAXE FONCIERE NON BATI: 85,15 %

## 3. Point ajouté à l'ordre du jour après approbation du conseil municipal : avenant à la convention de délégation de compétence d'organisation de service de transport scolaire avec la Région Occitanie.

Le conseil municipal accepte, dans son principe, la poursuite de la délégation de la compétence transport scolaire de la part de la Région Occitanie pour le service M419D.

## 4. Questions diverses.

- Site internet : la commune souhaiterait alimenter le site internet de Saint-Laurent en direct. Pour ce faire une réunion se tiendra en mairie en présence de Laura Malaval du PETR du Lévézou et des représentants des communes de Trémouilles et Alrance, intéressés par cette initiative.
- Travaux déploiement de la fibre sur la voie communale du pont des Cauzits au pont de Gignac : difficultés de circulation, les habitants seront tenus informés par voie de presse avant le début des travaux
- Cinéma : une séance de cinéma en plein air est envisagée. La date sera communiquée ultérieurement.